

bulletin de vote les mots: "sur tout théâtre de guerre". La question se lira alors comme suit:

Consentez-vous à libérer le Gouvernement de toute obligation résultant d'arrangements antérieurs restreignant les méthodes de recrutement pour le service militaire sur tout théâtre de guerre.

Le public saura ainsi sur quoi il vote. Il n'est que juste de dire que tout le pays croit savoir qu'il va se prononcer sur l'opportunité ou l'inopportunité de conscrire les hommes pour le service outre-mer. Mais ce n'est pas ce que dit le bulletin.

Il y a autre chose au sujet du bulletin. J'ai reçu récemment un bon nombre de lettres relatives au plébiscite, et la plupart des gens qui se sont adressés à moi déclarent qu'ils ne voteront pas en faveur de la conscription des hommes pour le service outre-mer s'ils n'ont pas l'occasion de voter en faveur de la conscription de la richesse. C'est là, je crois, une attitude raisonnable car, après tout, quiconque est conscrit pour faire face aux boulets et pour risquer sa vie pour le pays donne tout ce qu'il a. Certes, nous devrions avoir la mobilisation et la conscription des autres choses. Le Gouvernement désire être libéré de ses engagements. Je proposerais l'addition d'une autre question au bulletin de vote. Je proposerais le texte suivant, et je propose l'amendement que voici:

Qu'une deuxième question, ainsi conçue, soit inscrite sur le bulletin:

Etes-vous en faveur de la conscription des institutions financières du Canada de façon à permettre au Gouvernement de remplir ses engagements quant à l'émission du numéraire et de crédit en rapport avec les besoins publics?

Je vous transmets ces amendements, monsieur le président, et j'en envoie des copies au ministre. J'espère que lorsque le bulletin reviendra, nous le trouverons modifié exactement dans le sens que j'ai indiqué, et que les questions seront imprimées en conséquence. Je puis vous assurer, monsieur le président, que j'appuierai l'adoption du bulletin avec enthousiasme s'il est ainsi modifié.

M. le PRÉSIDENT: Nous ne pouvons accepter qu'un seul amendement à la fois. L'honorable député de McLeod (M. Hansell) propose que les mots suivants soient ajoutés au bulletin: "Sur tout théâtre de guerre".

L'hon. M. HANSON: Voulez-vous être assez bon d'en donner lecture, monsieur le président?

M. le PRÉSIDENT: La question, une fois modifiée, serait ainsi conçue:

Consentez-vous à libérer le Gouvernement de toute obligation résultant d'engagements antérieurs restreignant les méthodes de recrutement pour le service militaire sur tout théâtre de guerre?

M. le PRÉSIDENT: Le Comité favorise-t-il l'adoption de cet amendement?

M. PERLEY: Quelle que soit la formule du bulletin, je puis vous assurer que la conscription de Qu'Appelle fournira un nombre aussi restreint de bulletins nuls que toute autre dans le pays. Je suis d'avis que le bulletin ne devrait contenir rien autre chose que la question même. Il n'est pas nécessaire d'imprimer les instructions sur la façon de voter, puisque ces instructions seront affichées au bureau de votation même. Le bulletin ne devrait contenir que la question, sans instructions aucunes.

Je ne crois pas qu'aucun des engagements du Gouvernement restreigne les méthodes de recrutement. Cette partie de la question est hors de propos et elle est superflue. La restriction ne porte pas sur la méthode de recrutement mais sur la détermination de l'endroit où les militaires peuvent être appelés à servir. Je crois donc qu'il y aurait lieu pour plus de clarté d'éliminer cette partie de la question et d'y ajouter quelque chose précisant l'endroit où l'on compte envoyer les hommes pour le service militaire. La question gagnerait en clarté si on supprimait la quatrième ligne et si on retranchait toutes instructions sur la manière de voter. Mettons-y la question toute seule, suivie de "oui" ou de "non" et je crois que cela sera très bien compris.

M. ROSS (Souris): Je suis convaincu que ce bulletin sera bien obscur pour bien des gens de ma région. La forme des bulletins de vote dans les élections municipales suggère un libellé beaucoup plus simple où ne figurerait qu'une seule question à laquelle on puisse répondre "oui" ou "non". Je reçois bien des lettres de gens de mon comté, et de tous les partis politiques, qui veulent savoir ce que cela veut dire de voter "oui" et ce que cela veut dire de voter "non". Or, je n'ai pas pu l'apprendre moi-même du Gouvernement.

M. HANSELL: Bravo.

M. ROSS (Souris): Après avoir pris la peine de lire les discours qu'ont prononcés dans cette Chambre le premier ministre et les membres de son cabinet, je ne puis me persuader qu'un vote sur ce bulletin va nous avancer. Je crois que l'honorable député de McLeod a démontré bien clairement dans ses observations sur le projet de résolution sur ce plébiscite que ce bulletin ne délierait pas le gouvernement des promesses qu'il a faites en cette enceinte il y a quelques années. Il a, je crois, expliqué clairement son point, et son projet d'amendement explique au public ce que signifie le bulletin. "Sur un théâtre de guerre" rend la question au moins un peu